

TRAMELAN, LE 27 MARS 2024

INTERPELLATIONS - RÉPONSES

Interpellation déposée en séance du 19 février 2024

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat (Décharge de la Combe Bernard)

Réponse du CM : En préambule, la décharge communale de la Combe Bernard bénéficie dans sa situation actuelle d'un permis de construire délivré par la Préfecture du Jura bernois en date du 11 février 1993. La nature des travaux porte sur un remodelage de terrain par déversement de matériaux afin de combler en partie une dépression naturelle.

Seuls des matériaux d'excavation, déblais non pollués et roche excavée sont autorisés à être y être mis en place de manière définitive.

Le site est utilisé pour les besoins des chantiers communaux ; comme par exemple, le volume d'excavation à la suite d'une fuite d'eau. Très ponctuellement et de manière coordonnée, certains chantiers communaux nécessitent également un entreposage temporaire de matériaux.

Par définition, seules les entreprises mandatées par les services communaux sont autorisées à y accéder. A cet égard, le site est clôturé et fermé par un portail muni d'un cadenas.

Toutes les entreprises mandatées et ayants droit d'accès sont nanties du type de matériaux autorisés. Des contrôles de conformité sont au demeurant opérés par le service communal commanditaire. A noter que le canton procède également à des contrôles inopinés.

La gestion générale et l'entretien de la décharge est donc placée sous le dicastère Domaines Publics avec en particulier l'implication du service des Travaux Publics.

Les attraits de la décharge Combe Bernard pour la Municipalité sont notables. On peut citer notamment la maîtrise foncière des lieux et donc son accessibilité en tout temps, ainsi que des économies substantielles en terme de taxe de décharge.

L'usage de la décharge n'est pas formellement limité en terme de durée mais bien en potentiel de volume à mettre en place. Ce volume est naturellement contraint par les plans sanctionnés lesquelles définissent le périmètre et le profil de terrain remodelé.

En guise de perspective, lors du dernier relevé topographique réalisé en 2013, le volume théorique encore disponible correspondait à un solde d'environ 37'000 m³. Actuellement, un solde d'environ 25'000 m³ peut être évoqué.

Au nom du Conseil municipal

Le Président :

La Chancelière :



Hervé Gullotti



Lucie Noirat